

Cantine & Garderie Scolaire Municipale
10, rue de la Poterie
72130 MOULINS LE CARBONNEL

INSCRIPTION – CANTINE & GARDERIE RENTREE SCOLAIRE 2026-2027



RESPONSABLE 1 : Nom et Prénom:

.....

Adresse complète :

.....

Mail : Tél. mobile :/...../...../...../.....

RESPONSABLE 2 : Nom et Prénom:

.....

Adresse complète :

.....

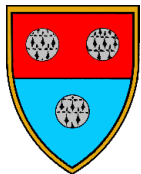
Mail : Tél. mobile :/...../...../...../.....

Noms et Prénoms des enfants	LUN		MAR		JEU		VEN	
	CANTINE	GARDERIE	CANTINE	GARDERIE	CANTINE	GARDERIE	CANTINE	GARDERIE

Cochez les cases quand les repas seront pris à la cantine et inscrivez dans les cases pour la garderie M pour le matin, S pour le soir ou les deux.

Attention : 1 ligne = 1 enfant. Merci de remplir pour chaque enfant, même si les inscriptions sont identiques pour tous.

Les inscriptions garderie sont à titre indicatives pour les agents en charge du lieu, merci de les informer en cas de changement ou de présence non prévu **par mail (l'adresse sera transmise à la rentrée scolaire).**



Cantine & Garderie Scolaire Municipale
10, rue de la Poterie
72130 MOULINS LE CARBONNEL

Merci de renseigner les informations suivantes :

- * Nous autorisons notre enfant à se rendre seul à l'étude/garderie oui ☐ non ☐
- * Nous autorisons notre enfant à rentrer seul après l'étude/garderie : oui ☐ non ☐
- * En cas d'urgence et dans l'impossibilité de joindre les responsables légaux, nous autorisons le personnel de l'étude/garderie à prendre les mesures nécessaires (15, hospitalisation, ...) oui ☐ non ☐
- * Pour l'année en cours, un PAI a-t-il été demandé ? oui ☐ non ☐
- * Si votre enfant doit quitter l'étude/garderie avec une autre personne que vous, veuillez préciser leurs coordonnées :

Nom : Prénom : Téléphone :
Nom : Prénom : Téléphone :
Nom : Prénom : Téléphone :
Nom : Prénom : Téléphone :
Nom : Prénom : Téléphone :
Nom : Prénom : Téléphone :

*Toute personne non inscrite sur ce feuillet devra être munie d'une autorisation écrite et signée de votre part
(sur papier libre)*

Souhaitez-vous l'établissement à 50/50 de deux factures mensuelles pour la cantine et la garderie entre les deux représentants légaux: ☐ Oui ☐ Non

Si oui :

- Pour la garderie : vous devez impérativement prévenir les agents de la garderie qui s'occupent du pointage de la personne devant être facturée ce jour-là. Les agents municipaux ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'erreur potentielle de facturation.
- Pour la cantine :
 - Si vous choisissez la mensualisation, merci de nous faire parvenir le nombre de feuilles de mensualisation nécessaire. La mensualisation sera faite à 50/50.
 - Si vous ne choisissez pas la mensualisation pour la cantine, la double facturation ne sera pas possible.

Fait à

Le

Signature RESPONSABLE 1

Signature RESPONSABLE 2

Toute allergie (ou autre problème de santé) présentant un risque pour l'enfant doit faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) établi par le médecin scolaire et signé par l'ensemble des intervenants potentiels.

Il vous appartient donc d'en faire la déclaration, dès la rentrée, auprès de la direction de l'école qui en informera le médecin scolaire.

Attention : Aucun médicament ne peut être donné sans PAI